

**Enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique
(DUP) des périmètres de protection des forages
d'alimentation en eau destinée à l'alimentation humaine du
champ captant de l'Hospice de l'agglomération de
Compiègne (ARC) sur la commune de La Croix saint Ouen**

CONCLUSIONS ET AVIS
du
Commissaire-enquêteur

Le champ captant de l'hospice avait fait l'objet d'une DUP en 1996 pour 20 ans. Elle est aujourd'hui arrivée à échéance et doit donc être renouvelée.

De plus les évolutions prévues dans le schéma directeur d'approvisionnement en eau potable de l'Agglomération de la région de Compiègne nécessitent une augmentation importante du volume de prélèvement sur ce champ captant de façon à réduire les prélèvements sur d'autres captages plus sensibles et situés en Zones de Répartition des Eaux (ZRE).

L'eau brute prélevée sur ces captages était auparavant significativement contaminée en Atrazine et en Déséthylatrazine, ce qui avait justifié l'installation d'une station de traitement de l'eau par charbon actif. Les résultats des mesures de ces contaminants présentés dans le dossier montrent une décroissance régulière de la contamination et, en 2010 ces teneurs sont devenues conformes aux normes de potabilité, pour continuer à décroître depuis.

Cette baisse des teneurs en substances chimiques polluantes facilite la décision d'augmentation du prélèvement d'eau.

Les captages sont jugés suffisamment productifs pour permettre cette augmentation de prélèvement. Les résultats d'essais de pompage de longue durée à fort débit sont présentés dans le dossier et montrent la possibilité de prélever des volumes importants sans nuire aux autres prélèvements existant dans la zone.

Cette augmentation du volume de prélèvement conduit logiquement à une augmentation de la taille des périmètres de protection rapprochée et éloignée. Le nouveau périmètre rapproché, générateur de servitudes, englobe une large zone urbanisée et notamment l'hôpital de Compiègne.

Au sein du périmètre rapproché de nombreuses interdictions sont mises en place (carrière, camping, création d'étang, bassins d'infiltration, dépôts en tous genre,...) ainsi que les épandages de lisiers et d'eaux usées.

La participation du public a été significative. Elle a été le fait d'une part des acteurs économiques concernés, notamment les agriculteurs et la SNCF, et d'autre part de propriétaires particuliers ayant reçu le courrier recommandé de l'ARC et venant chercher des informations.

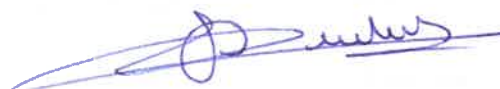
Considérant :

- la nécessité d'augmenter le prélèvement en eau sur les captages des hospices pour approvisionner l'agglomération de Compiègne tout en préservant d'autres ressources en eau plus sensibles
- la capacité démontrée de ce champ captant à fournir les volumes nécessaires
- la qualité retrouvée de l'eau en termes de teneurs en Atrazine et Déséthylatrazine
- la réponse apportée aux inquiétudes des agriculteurs par la modification des formulations qui auraient pu susciter des interprétations contradictoires

J'émet un

AVIS FAVORABLE
à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'enquête
parcellaire relative aux captages de l'hospice de l'ARC
sur la commune de la Croix saint Ouen

Fait à Gouvieux, le 18 Juillet 2018



Christophe BACHOLLE
Commissaire-enquêteur